



APPEL A PROJET

Projet collectif 2023 Aller-vers les publics marginalisés ayant des troubles de la santé mentale : enjeux et perspectives pour les équipes de rue/samu sociaux

1. Commanditaire

L'appel à projet est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc...).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte : 1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

Région Hauts-de-France





2. Contexte et problématique à laquelle l'action doit répondre

Les structures concernées par ce projet sont des établissements situés principalement dans le département du Pas-de-Calais intervenant dans le secteur social où elles ont pour mission de favoriser la protection, la solidarité, la citoyenneté et l'émancipation des personnes en difficultés sociales.

Les professionnels qui exercent dans ce secteur et plus particulièrement les équipes de rue connaissent depuis quelques années une forte évolution de leurs missions. Leurs pratiques sur le terrain restent très diversifiées avec des typologies d'interventions différentes pouvant se faire en milieu rural ou urbain.

En effet, ces travailleurs sociaux constituent le premier maillon du dispositif de veille sociale et jouent un rôle primordial en allant à la rencontre des personnes à la rue pour leur apporter une écoute, une aide de premier secours et pouvoir amorcer un parcours d'insertion. Elles participent à la création et au maintien du lien social et par l'accompagnement un accès aux droits : santé, éducation, hébergement et logement, formation, justice...

Depuis quelques années, les travailleurs sociaux constatent une forte augmentation des troubles psychiques et psychiatriques présentés par les personnes accompagnées. La complexité des publics liée à l'évolution et l'aggravation de leurs pathologies (*psychique, handicap, addiction...*) soulève la question des « premiers secours en santé mentale » afin de pouvoir gérer les crises de ces publics ou tout simplement assurer la veille sanitaire sur le territoire. Ce qui nécessite aussi d'apporter des réponses individualisées d'où la nécessité d'un renforcement de l'accompagnement social dès le premier contact.

La réduction des risques dans le domaine des addictions en lien avec les partenaires spécialisés comme le CAARRUD devient aussi une question de plus en plus prégnante auprès des publics très marginalisés d'où l'importance pour les équipes de rue de développer leurs compétences dans ce domaine (recommandations de bonnes pratiques professionnelles HAS du 29/11/22).

Également, l'accès aux services hospitaliers ou psychiatriques de ce public reste très complexe notamment à cause de tous les troubles associés qu'il présente ne permet pas aujourd'hui de répondre à toutes les situations d'urgences sociales et particulièrement sur certains territoires.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet de formation qui permettra aux professionnels concernés de s'approprier les outils essentiels liés à leur intervention et d'adopter la posture la plus juste possible afin d'accompagner les personnes en grande exclusion sociale. Cette action de formation favorisera aussi les échanges de pratiques et l'harmonisation des postures professionnelles entre les équipes de rue de territoires proches.



3. Les objectifs et modalités pédagogiques :

L'action de formation recouvrera les objectifs suivants :

- Resituer les impacts des troubles de la santé mentale auprès des publics marginalisés dans le cadre du référentiel des Maraudes
- Connaître et repérer les différentes pathologies (psychiques, psychiatriques, conduites addictives)
- Savoir gérer les situations à risque et assurer la veille sanitaire sur son territoire
- Mieux faire face aux comportements agressifs
- Mobiliser les leviers pour garantir un accompagnement efficace et sécurisé auprès des personnes
- Connaître le cadre légal du signalement
- Connaître ses limites d'intervention en termes d'accompagnement et savoir passer le relais aux partenaires compétents
- Savoir écouter sans jugement et décoder les comportements des personnes en adoptant la bonne posture professionnelle

Le public concerné :

Cette formation concernera les équipes de rue/samu sociaux.

Méthodes pédagogiques :

Il est demandé à l'organisme de concevoir un contenu pédagogique alternant des apports théoriques courts reliés systématiquement à des partages d'expérience sur des situations rencontrées par les apprenants.

L'organisme de formation aura pour objectif de faciliter les échanges entre les professionnels et d'harmoniser les pratiques professionnelles.

Le contenu formation devra tenir compte du **référentiel de missions et d'évaluation** des Maraudes et Samu sociaux élaboré en octobre 2018.

Également, l'organisme devra aussi tenir compte des travaux déjà engagés sur le sujet et inscrire sa proposition dans ce cadre. En effet, certains professionnels ont suivi en 2019 une formation sur « **L'aller-vers** » mais aussi des échanges de pratiques entre associations sur les troubles psychiques des publics accompagnés. Certaines structures ont intégré le déploiement du Dispositif Logement d'Abord.

A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations vécues sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

L'organisme devra se nourrir pendant la formation de situations réellement rencontrées au quotidien par les professionnels pour être force de proposition en apportant des solutions dans l'accompagnement des personnes marginalisées.

L'organisme devra privilégier une démarche pédagogique active et participative.

L'action doit donner lieu à la production de documents par le prestataire, permettant aux participants de conserver les différents apports de la formation.



4. Les conditions de réalisation

Durée :

La durée de l'action sera limitée à **4 jours** par stagiaire avec un rythme de formation suivant (2j+2j). Les travaux d'intersession entre les journées seront planifiés portant sur des retours d'expérience suite aux situations professionnelles observées ou rencontrées sur le terrain.

Nombre de participants :

2 groupes de 15 personnes maximum

Lieu de réalisation :

Au sein des différentes structures participantes situées sur le territoire du Pas de Calais (62).

Planification :

→ Démarrage du 1^{er} groupe à partir de **mai ou juin 2023**

→ Démarrage du 2^{ème} groupe à partir de **septembre 2023**

Logistique

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par l'OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause) est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires).

Evaluation

Evaluation de satisfaction :

OPCO Santé participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage). Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.

Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.

Evaluation des compétences :

Une évaluation à froid est demandée à **3 mois post-formation** pour mesurer l'application terrain des effets de la formation.



Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

5. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise des politiques publiques dans les secteurs sanitaires, social et médico-social.

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par l'OPCO Santé.

6. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec l'OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire

7. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour numérique avant **17 mars 2023**

Choix de l'organisme prestataire : **début avril 2023**

Réunion de cadrage avec le prestataire : **mi-avril 2023**



8. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- votre référencement à la certification **QUALIOP1**
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.



Le dossier complet doit être transmis :

en support informatique par messagerie à :

herve.picotin@opco-sante.fr

Pour tout complément, vous pouvez contacter :
Hervé PICOTIN au 03 20 30 41 63/ 06 46 57 92 38

Référence du dossier à rappeler svp : PC23/HP